L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS SAMEDI MATIN, 15 MAI 1875.

48me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI MATIN. 15 MAI.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par C. E. Girardey, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St Charles: jolie résidence cottage avec jardin.

Par S. Gaiusant, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, petite maison rue de la Douane.

Par G. de Fériet & Co. à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale,—terrains à prix pour bâtir dans le Troisième et Quatrième District.

Par Placide J. Spear, rue du Canal, entre Chartres et Carondelet, fonds de commerce du magasin de G. Lavié.

SPECTACLE.

Samedi, 15 mai 1875.

A ... — A midi et le soir, Cirque de l'Amérique du Sud de Aymar.

La paix en Europe.

Le dernier écho des rumeurs belliqueuses de Berlin est contenu dans la dépêche suivante:

Berlin, 11 mai.— Le bruit que l'Allemagne et la Russie se proposent d'adresser des représentations à la France au sujet des armements, est faux.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer la tournure perfide de cette dépêche, qui donnait à entendre qu'il pouvait exister un prétexte à de semblables représentations. Le même esprit semble avoir inspiré le *Times* de Londres quand il disait que "le Czar ne pouvait garantir que la France n'attaquerait pas l'Allemagne d'ici à quelques années."

Mais, depuis deux jours, un mot d'ordre semble avoir été donné aux feuilles qui semaient l'alarme et répandaient des rumeurs sinistres, et un revirement complet s'est opéré dans le ton des dépêches télégraphiques. Les nouvelles sont redevenues pacifiques. Les journaux allemands sont à la paix. Le Czar a parlé et s'est entendu avec son frère Guillaume pour éviter à l'Europe les calamités de la guerre. Le gouvernement russe a fait transmettre à ses ministres auprès des puissances étrangères, les assurances les plus pacifiques et de Washington même nous arrive un écho de ces protestations.

Si le maintien de la paix doit être réellement le résultat de l'entrevue des deux empereurs, il n'y aura qu'à s'en féliciter. Mais avant de nous livrer à une confiance absolue dans l'heureux dénoument d'une crise qui nous avait paru menaçante, nous devons attendre une confirmation de ces bonnes nouvelles.

Quand les empereurs ont des entrevues, on ne connait généralement pas le lendemain, ce qui s'est dit ou ce qui a été convenu entr'eux. Il se peut que les représentations du Czar aient réussi à faire ajourner les projets belliqueux conçus par M. de Bismark. Mais l'existence de ces intentions belliqueuses parait confirmée par les dépêches mêmes qui nous annoncent que le danger est détourné *pour le moment*.

L'Allemagne avait tout préparé et était, dit le *Post* de Londres, sur le point de marcher contre la France. Nous avions donc raison d'avoir des craintes au sujet du maintien de la paix en Europe.

Le fait que le Czar fait savoir par ses légations qu'il a quitté Berlin avec la conviction "qu'il y règne des sentiments de conciliation de nature à assurer le maintien de la paix" n'est pas une garantie suffisante. Si l'Allemagne n'avait aucun grief, bon ou mauvais à faire valoir contre la France, elle n'aurait pas besoin d'être animée d'un esprit de conciliation; elle n'aurait qu'à rester tranquille comme la France de son côté et la paix se préserverait toute seule.

Cet "esprit de conciliation" ne nous dit rienqui nous ressemble tout au bloc en fermé de la fable.

Il nous faut attendre la suite des événements pour savoir ce que cela veut dire. Le danger d'une collision immédiate parait écarté sans aucun doute, mais la difficulté créée par les prétentions de la Prusse subsiste et elle subsistera tant que cette puissance n'aura pas réussi à atteindre son but.

Nous devons donc nous attendre à voir surgir quelque proposition de conférence ou de Congrès par laquelle la France sera invitée à s'entendre avec l'Allemagne pour écarter d'une façon définitive les éventualités de la guerre.

C'est alors seulement que nous saurons à quoi nous en tenir sur la mesure de cet esprit de conciliation qui, au dire du Czar, règne à Berlin. Les menées incessantes de la Prusse depuis 1871, ses armements formidables et les préparatifs récents qu'elle vient de faire et qui ne peuvent plus être niés, pour se ruer à l'improviste sur sa voisine, nous donnent le droit d'être sceptiques sur les dispositions de cette puissance. Ce n'est donc qu'avec une extrême réserve que nous accueillons la nouvelle de ses dispositions pacifiques, tout en admettant que le danger immédiat est écarté.

M. GUSTAVE D'AQUIN.—Ce jeune artiste, parti de la Nouvelle-Orléans il y a à peine un an, poursuit ses études musicales au Conservatoire de Paris avec un succès étonnant. Nous venons de recevoir de lui une Composition à trois parties que lui a inspirée la catastrophe arrivée au mois de janvier dernier à son oncle le Dr. H. Bayon. Cette œuvre intitulée "Lamentation et Prière" est composée pour orgue ou piano, violon et flûte. Le public aura l'occasion d'apprécier le talent de notre jeune compatriote en allant à la Cathédrale demain, dimanche, 16 mai, entendre exécuter ce remarquable morceau par M. Cartier, organiste, Hayen, violoniste, et Livain, flûtiste.

NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING COMPANY.—Cette Compagnie exploite le meilleur appareil qui ait encore été inventé pour le curage des fosses d'aisance. On sait combien ce travail, tel qu'il s'exécutait jusqu'à présent, était pénible pour ceux qui s'y livraient et dangereux pour la salubrité publique. Beaucoup de maladies doivent leur origine à l'émanation des gaz impurs qui se répandent au dehors et imprègnent l'atmosphère pendant le travail nocturne des vidangeurs. Avec le nouvel appareil l'opération se fait en plein jour, ce qui est déjà un avantage, et sans que la moindre odeur trahisse la nature de l'opération, qui d'ailleurs ne dure pas plus d'un quart d'heure. Nous le savons pour en avoir été témoins. Aussi le Bureau de Santé de toutes les grandes villes américaines recommande-t-il ce système de curage.

Les bureaux de la Compagnie sont situés rue Commune No 158. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée plus loin.

BANQUE DES TRAVAILLEURS.—Nous appelons l'attention des hommes d'affaires et des travailleurs sur l'annonce de cette institution qui offre des avantages tout particuliers aux déposants. La banque tire des lettres de change et de crédit sur les principales villes de France. Les bureaux de la banque seront ouverts tous les jours dans la soirée, de 5 heures et demie à sept heures.

$20,000
$20,000
$20,000
$20,000
$20,000
$20,000
$20,000
$20,000

Peuvent être gagnées avec $10, prix d'un billet de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, tirage du 22 mai.

—Les Romains viennent de célébrer le 2,628e anniversaire de la fondation de Rome. Feux de bengale au Colisée, à l'Arc-de-Titus, au palais des Césars, à la basilique de Constantin et au Forum. On comprend cette fête. Il n'y a pas de villes qui puissent se vanter d'avoir une noblesse qui remonte à 2,629 ans. C'est le 21 avril que tombait cet anniversaire.

LE TRAITE POSTAL INTERNATIONAL

La circulaire suivante, qui prescrit l'application du traité postal international, conclu à Berne en 1874, vient d'être adressée, par M. Jewell, directeur général des Postes, à tous les maîtres de poste des Etats-Unis:

Département des Postes,
Washington, 8 mai 1875.

Le traité relatif à la formation d'une Union générale des Postes, conclu à Berne le 9 octobre 1874, entre les Etats-Unis d'Amérique, l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Belgique, le Danemark, l'Egypte, l'Espagne, la France, la Grande-Bretagne, la Grèce, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, la Hollande, le Portugal, la Roumanie, la Russie, la Servie, la Suède, la Suisse et la Turquie, ayant été ratifié par les Etats Unis, le 8 mars 1875, et les ratifications des divers Etats signataires ayant été échangées à Berne, en Suisse, le 3 mai 1875, il est ordonné en conséquence que le taux uniforme d'affranchissement à payer et à recevoir aux Etats-Unis, pour toute la correspondance échangée sur toute l'étendue des divers pays composant l'Union générale des Postes, sera fixé comme suit:

A. Pour lettres affranchies, 10 cents par 15 grammes.

B. Pour lettres non affranchies, 10 cents par 15 grammes.

C. Pour cartes postales, 2 cents chacune.

D. Pour journaux, dont le poids ne dépasse pas 4 onces, 2 cents chacun.

E. Pour autres imprimés, échantillons de marchandises et tous les articles, autres que les journaux, énumérés dans l'article 4 du traité, 2 cents par 2 onces, ou fraction de deux onces.

F. Pour lettres chargées, 8 cents.

G. Lorsqu'un reçu du destinataire de la lettre chargée sera exigé, l'affranchissement de ce reçu ne sera pas nécessaire.

H. Il ne sera pas perçu de taxe additionnelle aux Etats-Unis sur la correspondance expédiée à l'Union des Postes par mer, sur des routes de plus de 300 milles marins.

I. En ce qui concerne la somme à payer pour le transit territorial, conformément à l'article 10 du traité, les Etats-Unis réclament, partout où le droit de transit garanti par le traité est exercé, (même en ce qui concerne leurs routes de transit de plus de 750 kilomètres, et à l'exception seulement de leurs grandes lignes transcontinentales de chemins de fer entre l'Atlantique et le Pacifique, mises complètement à l'écart et continuant à être l'objet d'arrangements spéciaux avec les bureaux de poste intéressés dans la question), un taux minimum de 2 francs par kilogramme de lettres et de 25 centimes par kilogramme d'imprimés etc., et ils sont prêts à porter le taux du transit, ainsi qu'ils y sont autorisés, à 4 francs et à 50 centimes respectivement pour se conformer aux désirs des départements de l'Union, qui ont fait la même déclaration relativement au transit de la correspondance des Etats Unis.

K. La franchise du transit de la correspondance par malles fermées, garantie réciproquement par la convention postale qui existe entre les Etats-Unis et la Suisse, sera maintenue.

L. L'affranchissement mentionné plus haut sera payé et perçu à partir du 1er juillet 1875 pour toute la correspondance échangée entre les pays signataires du traité, excepté pour la France, où ce tarif n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er janvier 1876.

Signé: MARSHALL JEWELL,
Directeur général des Postes.

MEXIQUE.

Nous avons reçu hier des journaux de Mexico jusqu'au 2 mai. Le télégraphe nous avait déjà fait connaître les principaux événements que nous y trouvons relatés. Nous lisons dans la revue de quinzaine du *Trait d'Union*:

Mexico, 30 avril 1875.

Le 7ème Congrès constitutionnel continue paisiblement ses travaux, sans bruit et sans trouble. Avant d'aborder la discussion du budget, la Chambre, qui s'occupe actuellement de projets d'utilité publique et d'améliorations matérielles dont elle reconnait toute l'importance, ne rencontre aucun obstacle et est aidée en cela par l'Exécutif qui est animé des mêmes sentiments. Aussi les questions sont elles résolues presque sans discussion; les projets sont votés, envoyés à l'Exécutif pour les effets constitutionnels, et reviennent pour être définitivement sanctionnés, quelquefois avec de légères modifications.

C'est ainsi que pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, le Congrès a voté divers projets d'intérêt général: la construction de chemins de fer, de Veracruz à la Zamorana, de Guaymas à un point de la frontière du Nord, dans l'Etat de Sonora, et le paiement d'une subvention aux concessionnaires du chemin de fer de Mérida au Progreso, dans l'Etat d'Yucatan, dont les travaux sont déjà commencés; l'établissement de nouvelles lignes télégraphiques entre Guadalajara et Aguascalientes et entre Zamora et Apazingan.

On a aussi voté la prorogation de la loi sur les *plagiarios* et voleurs de grands chemins, loi très nécessaire pour contenir les criminels et rendre moins fréquents les délits de *plagio* qui étaient auparavant assez communs et qui deviennent aujourd'hui de plus en plus rares.

Suivant une correspondance de Guadalajara, en date du 15 du courant, les bandes de Morelia, sur la frontière de Jalisco, augmentent, et bien que poursuivies ne se découragent pas. On assure que les révolutionnaires sont au nombre de 2,500 environ, divisés et subdivisés en bandes.

LES GRIEFS DE L'ALLEMAGNE CONTRE LA FRANCE.—La *Post* de Berlin du 27 avril, se charge de nous faire connaître les griefs de l'Allemagne contre la France.

Nous sommes convaincus que le parti de la guerre est très nombreux en Europe, mais et toutefois nous demandions qui travaille aujourd'hui en Europe à amener la guerre, tout le monde nous répondrait que c'est d'abord la France. *Cette réponse serait peut être moins juste qu'on ne le croit généralement.*

La France n'est que l'important facteur que d'autres partisans de la guerre font figurer dans leurs calculs. Les alliés de la France existent réellement et sont influents; mais ils n'ont pas encore de soldats, et il est permis de se demander comment ils en trouveront. Parmi ces alliés, il faut citer en première ligne le parti ultramontain, qui n'est d'aucun pays, et qui a pour but de troubler par la guerre tous les Etats qui ne sont pas pour lui.

Les ultramontains belges et les ultramontains allemands ne sont plus Belges ni Allemands. Ils comptent sur les *gesta Dei per Francos* contre leur propre nation, et ce sont eux surtout qui poussent les Français à une nouvelle guerre. Et les autres alliés? Ceux-là sont nombreux, mais ils sont complices des efforts que l'on fait pour troubler la paix de l'Europe, et peuvent par leur situation faire pencher la balance où sont placées les destinées de cette partie du monde.

Ils sont unis au Vatican par plusieurs liens, mais ont surtout des attaches avec les différentes cours. Parmi eux figurent les princes dépossédés et non dépossédés qui désirent essayer de nouveau leurs armes et restaurer l'ancien état de choses en triomphant de leurs ennemis; puis les diplomates qui ont échoué dans leurs entreprises ou qui sèment la discorde contre la volonté et à l'insu de leurs gouvernements.

L'AMBASSADE ALLEMANDE DE PARIS ÉRIGÉE EN BUREAU DE CENSURE.—On écrit de Paris:

L'ambassadeur d'Allemagne à Paris, M. de Hohenlohe, a déjà trois fois, par l'intermédiaire de M. Léon Say, fait prier officieusement le *Journal des Débats* d'apporter plus de modération dans ses appréciations sur les notes diplomatiques échangées entre les gouvernements belge et prussien. Cette susceptibilité de l'Allemagne est véritablement exagérée, car le *Journal des Débats*, aussi bien que toute la presse française, apporte la plus grande mesure dans les articles relatifs à ce conflit. Mais M. de Bismark trouve encore que l'on manque de réserve, et c'est par ces ordres exprès que M. de Hohenlohe a agi auprès du *Journal des Débats*.

Pourquoi cette famille est-elle plus directement exposée à ces communications qui, pour être officieuses dans la forme, n'en sont pas moins *prussiennes* au fond? Parce que M. Léon Say est à la fois ministre et l'un des principaux actionnaires des *Débats*. De là à soutenir que ce journal est l'organe du gouvernement, et qu'il exprime la pensée du cabinet en cette matière particulière, il n'y a qu'un pas, un faux pas, il est vrai. Ce pas a été franchi, et je crois pouvoir vous dire qu'à l'avenir le *Journal des Débats* tâchera de se borner à relater les faits. Du reste, M. de Hohenlohe n'a pas cédé à M. Léon Say que l'affaire serait traitée par voie diplomatique, s'il était nécessaire.

REMÈDE CONTRE LE PHYLOXERA.—Un incident des plus curieux et des plus intéressants a marqué, hier, la réception de M. le président de l'Assemblée. Parmi les assistants se trouvait l'illustre chimiste, M. Dumas, qui annonça au maréchal que l'on venait enfin de trouver un remède efficace contre les ravages du phylloxera. Les expériences faites par les Académies de Paris et de Montpellier ne paraissent ne laisser aucun doute à cet égard, et, d'ici à quelques jours, les rapports de ces deux corps savants feront connaître à tous nos viticulteurs les moyens qu'ils doivent employer pour protéger leurs cépages. La nouvelle de cette découverte se répandit rapidement dans les salons du duc d'Audiffret-Pasquier, et le maréchal, fort satisfait, en entretenait toutes les personnes qui venaient le saluer. M. Dumas fut bientôt entouré, et il s'empressa, avec une bonne grâce parfaite, de répondre, à toutes les questions qui lui étaient adressées.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

SEANCE SPECIALE DU CONSEIL MUNICIPAL.

Résolutions Importantes.

Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Leeds.—Tous les administrateurs sont présents.

Un message du maire est présenté, informant le Conseil que des propositions lui ayant été soumises relativement à la construction d'une bâtisse devant servir d'école, il avait opté en faveur de A. J. Cheveau qui lui demandait $10,000, payables avec les fonds McDonogh.

M. Brown, administrateur du département des comptes publics et agissant comme président du comité spécial des administrateurs, soumet ensuite le rapport suivant qui est adopté:

"Le comité spécial des administrateurs a pris en considération les préambules et la résolution présentées par M. Pilsbury, administrateur du département des finances, à la dernière séance régulière du Conseil, pour demander qu'une portion des fonds d'intérêt soit rapportée à la ville pour le paiement de ses dépenses courantes."

"J'ai reçu l'instruction comme président du comité, de rapporter que tout en admettant la nécessité d'aviser à quelque moyen pour augmenter les revenus de la ville, afin d'être en mesure de payer ses dépenses courantes, et tout en admettant aussi qu'il n'est pas juste qu'une certaine classe des créanciers publics obtienne toujours la préférence sur tous les autres créanciers dans la communauté, le comité, néanmoins, pense qu'il est inopportun d'adopter la résolution en question en un pareil moment."

"N BROWN—Président."

M. Burke, administrateur du département des améliorations, présente les résolutions suivantes:

"Résolu, que les administrateurs du département des finances et des comptes publics soient requis de préparer un exposé de la situation financière de la ville, indiquant le montant de la dette flottante non payée, les reçus de taxes et les dépenses à partir du 1er janvier 1875."

"Résolu, que le maire soit requis d'inviter les créanciers de la ville à entrer en conférence avec les administrateurs, afin qu'on puisse leur exposer la situation financière de la ville et s'entendre avec eux pour savoir s'ils voudraient consentir à faire un arrangement qui sauverait la ville du désastre qui la menace."

"Résolu, que le comité spécial des administrateurs soit requis de reviser sans retard la liste des paiements et des dépenses ordonnés par des actes législatifs, afin de limiter cette liste pour la rendre conforme aux moyens dont la ville peut disposer dans les circonstances actuelles; et, résolu, également, que le maire soit autorisé à nommer un comité de trois pour entrer en conférence avec le Bureau de la police métropolitaine, le Bureau des écoles publiques, les shérifs et les greffiers des Cours civiles et criminelles, et avec tous ceux enfin, qui reçoivent des émoluments en vertu d'actes législatifs, dans le but de s'assurer s'ils voudraient consentir à réduire tous les frais, afin de permettre au gouvernement municipal de continuer ses opérations sur la base du comptant."

"Résolu, que l'attention de toutes les personnes qui doivent à la ville pour leurs taxes ou pour leurs licenses, est appelée sur la situation financière de l'administration municipale et sur le danger qui la menace; et, résolu, en outre, que tous les citoyens qui sont solvables sont priés instamment de venir payer leurs dettes, afin de protéger leurs propriétés et de sauvegarder les intérêts de la ville."

Les résolutions de M. Burke sont mises aux voix et adoptées.

M. Brown, administrateur du département des comptes publics, demande à présenter les préambules et les résolutions suivantes, qui sont également adoptées:

"Attendu, qu'il est prohibé à l'administrateur du département des comptes publics de signer un mandat quelconque, et qu'il est également prohibé à l'administrateur du département des finances de payer ce mandat, si le montant qu'il représente dépasse le budget d'allocations préparé à cet effet;

Attendu, qu'il incombe à chaque administrateur de maintenir les dépenses courantes de son département dans les limites du budget et de régler ses dépenses mensuelles de façon à ce qu'elles ne dépassent pas à la fin de l'année le montant total qui a été alloué pour son département;

Attendu, qu'il incombe également au Conseil municipal de contrôler les dépenses de chaque département: en conséquence, qu'il soit;

Résolu, que l'administrateur du département des comptes publics est tenu de préparer mensuellement un tableau des dépenses de chaque département, en indiquant également le reliquat auquel ce département a droit pour le reste de l'année, en vertu du budget approximatif des revenus et des dépenses. Le dit tableau devant être présenté au Conseil chaque mois à la première séance régulière.

Quand il sera prouvé par ce tableau, en prenant pour base le reliquat appartenant à chaque département pour le reste de l'année, que la proportion allouée pour les dépenses mensuelles d'un département aura été dépassée, de façon à faire craindre qu'il n'y ait pas assez de fonds, en se maintenant dans les limites du budget, pour continuer les opérations de ce département jusqu'à la fin de l'année; il sera du devoir du Conseil, par l'entremise du maire, de notifier l'administrateur de ce département d'avoir à réduire ses dépenses mensuelles pour qu'elles n'aillent pas au delà du *pro rata* établi.

Résolu, que lorsqu'il sera constaté que le budget approximatif des dépenses d'un département aura été épuisé, il sera du devoir de l'administrateur du département des comptes publics d'en informer le Conseil à la première séance régulière, et après cela, il ne sera fait honneur à aucun mandat ou à aucune réclamation du dit département, toutes dépenses excédant le budget devant être considérées comme constituant une dette, ce qui est expressément défendu par la constitution.

Résolu, que comme l'expérience des quatre premiers mois de l'année qui viennent de s'écouler a démontré qu'on ne réalisera pas le montant des revenus dont l'estimation approximative avait été faite, particulièrement à cause du non-paiement des licenses, des droits de lévées, etc., la plus grande et la plus stricte économie est recommandée dans chaque département du gouvernement municipal, et chaque administrateur est requis de réduire les dépenses de son bureau au taux le plus minime possible."

Une ordonnance pour affermer les revenus des wharfs pendant un laps de temps à déterminer, moyennant le paiement des dettes contractées pour leur construction et leur entretien, c'est-à-dire pour $682,000, est présentée et référée au comité spécial des administrateurs.

Une pétition de M. Bidwell, propriétaire de l'Académie de Musique, demandant que l'assessement sur son théâtre soit réduit de $40,000 à $30,000, est également référée au comité spécial des administrateurs.

Le Conseil s'ajourne.

Incendie.

Vers huit heures, hier soir, le feu s'est déclaré dans la maison sise rue Annonciation No 547, appartenant à M. J. Boyle et inhabitée, le locataire M. F. Vetter se trouvant au Texas en ce moment.

Le feu a été éteint par des citoyens avec l'aide de la police. Il n'y a pas eu d'alarme et le dommage est insignifiant.

Le chef du service de sûreté.

Le capitaine L. Malone, le nouveau chef du service de sûreté de la police, prendra possession de son bureau aujourd'hui et réorganisera le corps des détectives.

Tentative de suicide.

Un homme du nom de Frank McDonough, ayant assez de la vie, s'est élancé du wharf dans le fleuve, au pied de la rue Terpsichore. Mais, il était écrit que Frank ne se noierait pas, car un brave agent de la police du port a fait l'œuvre d'un chien de Terre-Neuve et a repêché Mons McDonogh.

Une récompense honnête.

Louis A. Kenner, le petit mulâtre qu'à fait partie de l'infâme Bureau des retours, vient de recevoir sa récompense. Il a été nommé comme secrétaire du chef de police.

Il est moins grassement récompensé, cependant, que Wells, Anderson, et Casanave.

Un appel au juge Braughn.

Abraham White, accusé de vol avec effraction et incarcéré à la prison de paroisse, vient d'adresser une pétition au juge Braughn, de la Cour criminelle supérieure, lui demandant de l'appeler en jugement aussi vite que possible, pour ne pas le forcer de passer tout l'été entre quatre murs avant d'être condamné.

TEMPERATURE,—14 mai 1875.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	66	19
12 M.	83	28
3 P. M.	86	30
6 P. M.	83	28

Nous sommes en mai
Et nous touchons au grand tirage
De la Loterie de la Louisiane
Avec ses $75,000 de lots
Ses 440 chances
Et son gros lot de $30,000.
Le billet ne coûte que $10
Et il n'y en a que 10,000.
C'est une magnifique occasion
De faire fortune.

NOUVELLES DE FRANCE.—Paris, 26 avril. —Le maréchal de Mac-Mahon, dans une toute récente conversation avec un membre du corps diplomatique, aurait déclaré —ce que nous n'avons point de peine à croire—qu'on se méprenait en Allemagne sur les véritables sentiments de la France, qui éprouvait, avant tout, et surtout en ce moment, un immense besoin de paix et de repos.

—On lit dans le *Siècle*:

"Nous croyons pouvoir affirmer que le ministère est d'accord pour proposer l'élection du Sénat au mois d'octobre; les élections générales auraient lieu, par conséquent, en novembre."

UN GRAND TIRAGE EN OR.—En or, entendez-vous? en or, qui se vend aujourd'hui à une prime de 15 pour cent, avec un gros lot de $100,000. Cent mille piastres payées en or, ce qui fera 115,000 en greenbacks! Il y aura un lot pour chaque six billets et en tout 3580 lots gagnants. En sorte que celui qui prendra trois billets aura juste la moitié des chances pour lui. Le billet étant de $60, il s'en suit que cette moitié ne coûtera que $150, avec cette différence que le joueur ne s'exposera à perdre que cela, quand avec le tiers de cela il pourra gagner le lot de $100,000. Cent mille piastres payables en or! Maintenant, s'il ne gagne pas le plus gros lot, il pourra gagner le second lot de $50,000, ou le troisième lot de $20,000, ou le quatrième lot de $10,000, ou des lots de $5000, de $2500, de $1000, de $500, de $100 et de $50. Le moins qu'il puisse gagner, c'est sa mise, représentée par 2000 lots, deux fois sa mise, représentée par 1000 lots, dix fois sa mise représentée par 50 lots, 20 fois sa mise représentée par 30 lots, etc.... Si l'on n'achète pas un billet entier, on peut acheter un demi-billet, un dixième de billet, un vingtième de billet, ce dernier coupon coûtant $2.50. Ainsi tout le monde est à même d'acheter une chance, les plus pauvres comme les plus riches. Et ce grand tirage en or aura lieu le samedi 25 décembre 1875. Notons bien que tous les billets sont vendus pour des greenbacks. Tels sont les magnifiques avantages offerts à notre public par la compagnie de la Loterie de la Louisiane.

Si
Vous êtes sage
Vous achèterez un billet
Pour le prochain grand tirage
De la Loterie de la Louisiane
Qui aura lieu Samedi, 22 mai.
Il y a 440 chances s'élevant à $75,000,
Gros lot $30,000.
Billet $10.
Achetez.

ÉDITION HEBDOMADAIRE DE *L'ABEILLE*.

Nous publions régulièrement, le samedi matin, une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières,—littéraires, politiques et autres,—qui ont paru, pendant la semaine, dans *l'Abeille* quotidienne. Cette édition, complète sous tous les rapports, est fort utile aux personnes qui ne peuvent acheter le journal tous les jours, ou qui désirent tenir leurs amis ou correspondants européens au courant des affaires de la Louisiane. Nous la vendons sous bande dans nos bureaux à raison de 10 cts. le numéro.

Pratique contre la théorie.—La théorie du mal adoptée par les médecins est que les symptômes sont simplement des indications symptomatiques de son existence et qu'il... [illegible] ... contre ces milliers de symptômes auxquels ces maladies donnent lieu. ... [illegible]

REMERCIEMENT DU FOND DU CŒUR.—Wellington, comté Lorain, O, 24 août 1874. Dr. R. V. Pierce, Buffalo, New-York.— Mon cher monsieur,—Votre remède, "Golden Medical Discovery" et le remède du Dr Sage pour le catarrhe, m'a rendu le plus grand service. Il y a six mois, personne ne pouvait croire que je pourrais vivre longtemps. J'avais une complication de maux, des scrofules se manifestant par des éruptions et de grandes pustules sur ma tête qui me causaient de tels maux que je ne pouvais me peigner sans éprouver beaucoup de souffrance; j'avais aussi une enflure des glandes et des amygdales et de gros clous en grand nombre. Je souffrais aussi d'un catarrhe chronique et au fait j'étais si mal que ... plusieurs docteurs sans aucun avantage. Je me procurai finalement une demi-douzaine de bouteilles de votre Golden "Medical Discovery" et une douzaine du remède de Sage contre le catarrhe et je commençai à en faire usage. Je fus tout d'abord découragé, mais après avoir pris quatre bouteilles de la Discovery je commençai à aller mieux, et quand j'eus pris le reste je me trouvai bien. En addition à l'usage de la "Discovery" j'appliquai une solution d'iodine au goître, comme vous le conseillez dans une enveloppe de brochure et il disparut entièrement. Votre "Discovery" est certainement le plus merveilleux remède pour le sang qui ait été inventé. Je remercie Dieu et vous, du plus profond de mon cœur, pour le grand bien qu'il m'a fait.

Avec reconnaissance,
MME. L. CHAFFER.

Nombre de remèdes qui sont annoncés comme des purificateurs du sang contiennent soit du mercure, sous quelque forme, ou de la potasse et de l'iodine diversement combinées. Tous ces agents ont une fort tendance à détruire les corpuscules du sang et affaiblissent et nuisent autrement au système humain. Ils devraient par conséquent être mis de côté. Le "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce, d'autre part, étant composé de fluides extraits de plantes, écorces et racines, ne causera de mal en aucun cas, son effet étant de fortifier et de guérir seulement. La salsepareille, qui passait pour être un grand dépuratif, est un remède vieux de trente ans. Elle peut très bien donner place, et c'est ce qu'elle fait, aux plus positifs altératifs végétaux que les dernières investigations et découvertes médicales ont mis en lumière.

Dans la scrofule et les écrouelles, les tumeurs blanches, les ulcères, l'érysipèle, le goître, les inflammations glandulaires, les affections mercurielles, les vieux maux, les éruptions de la peau, les maux d'yeux comme dans toutes les autres maladies qui proviennent du sang, la "Golden Medical Discovery" du Dr. Pierce a montré ses grands effets, ses puissantes vertus curatives, guérissant les cas les plus obstinés et les plus intraitables. Ce fameux remède se vend chez tous les droguistes.

Décédé, à Paris, le 22 avril 1875, J. VICTOR DUREL, de la Nouvelle-Orléans.

Décédée, hier matin, à dix heures et demie, Dame JEAN CASSEGNE, (dit Paris) née Marie Antoinette Cadas, âgée de trente-neuf ans, native de la Nouvelle-Orléans. Ses amis et connaissances, ainsi que les membres de la Société de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle de Jefferson, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à quatre heures de l'après-midi. Le convoi funèbre partira de sa dernière résidence, rue Peytère No 217, en face du marché.

De la part de son époux.

ENTREPOT DE TAPIS ET DE RIDEAUX.

Vente en gros et en détail

AU NO. 19 DE LA RUE DE CHARTRES,

TAPIS Axminster, velours, Bruxelles, &c. TOILES CIRÉES anglaises et américaines. NATTES, blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, à $1 et au-dessus. COUVERTURES DE TABLE ET DE PIANOS. ÉTOFFES à RIDEAUX et à MEUBLES. BROCATELLES, COTELINES, REPS, &c., à bas prix.

9 mai—1m A. BROUSSEAU.

Second Grand Pique-Nique

—DONNÉ PAR—

Mississippi No 2 et St-Bernard No 1

AUX FAIR GROUNDS,

DIMANCHE, le 23 MAI 1875.

Billets d'entrée, 50 cents. Dames et enfants gratis.

Les baraques, cafés, restaurants et autres privilèges pour le susdit pique-nique, seront vendus à l'encan, le DIMANCHE, 16 mai, 1875, à 11 heures A. M., aux Fair Grounds, ... [illegible] ... Nouvelle-Orléans, 12 mai 1875.

J. N. AUGUSTIN, Chairman,
Room 5, GALLIER Court.

14 mai—2t

TOUTES LES NATIONS DU GLOBE.

SALLE ST. PATRICK.

30 Mai, 1er, 2, 3 Juin...

CINQ SOIRÉES AVEC LES HABITANTS DU MONDE.

LE PRODUIT DEVANT ETRE VERSE DANS LA CAISSE DU FONDS DE CONSTRUCTION DE LA PETITE EGLISE SUR LA RUE DU CANAL.

[illegible]

PROF. PHILIP GREELING, Directeur de la musique.

Prix d'Entrée cinquante cents.

[illegible]

15 mai—6t. Administrateur du Commerce. J. G. LANDRY.

Avis.

Aux Propriétaires et aux Locataires. La NEW ORLEANS SANITARY EXCAVATING CO. ... [illegible]

Ventes de Machines à Coudre pour l'année 1874.

[illegible]

LE SINGER MANUFACTURING COMPANY A VENDU

Wheeler & Wilson Manufacturing Co.
Howe Sewing Machine Co.
Domestic Sewing Machine Co.
Weed Sewing Machine Co.
Grover & Baker S. M. Co.
Remington Empire Sewing M. Co.
Wilson Sewing Machine Co.
Gold Medal Sewing Machine Co.
Wilcox & Gibbs Sewing Machine Co.
American B. H. &c., Sewing M. Co.
Victor Sewing Machine Co.
Florence Sewing Machine Co.
Secor Sewing Machine Co.
J. E. Braunsdorf & Co., Etna.
Bartram and Fanton S. M. Co.
McKay S. M. Ass'n.
Keystone S. M. Co.

LE SINGER MANUFACTURING CO.
34 Union Square, New York.

LE SINGER MANUFACTURING CO.
34 Union Square, New York.
SUCCURSALE—89 RUE DU CANAL.
WILLIAM E. COOPER.

15 mai—1m D.M.J

Second Tirage du Texas de FOSTER.
$200,000 en or!
Maisons et terres.
POSITIVEMENT
LE
DERNIER AJOURNEMENT.
LE TIRAGE AURA LIEU POSITIVEMENT A HOUSTON, TEXAS.
Le 30 Juin 1875.

[illegible]

A vendre à bon marché.

[illegible]

Avis aux Cordonniers.

[illegible]

WORKINGMEN'S BANK.

(BANQUE DES TRAVAILLEURS.)

Affaires de Banque en général, et Caisse d'Epargne.

[illegible]

HEBERT & CIE.,

50 - - Rue de Chartres - - 50

Grand déballage de Livres

[illegible]

LIVRES POUR ECOLES

PAPIERS PEINTS

Dr. ALFRED MERCIER.

[illegible]

En débarquement

400 [illegible]

Avis.

J. BAPTISTE BLUM [illegible]

OCCASION RARE.

COMPAGNIE DE LA LOTERIE DE LA LOUISIANE.

Le SAMEDI,
25 Décembre 1875,
UN GRAND TIRAGE EN OR.
Gros lot - $100,000!
Un lot à chaque six billets!
3580 LOTS,
Le tout s'élevant à plus de
UN DEMI-MILLION EN OR!

[illegible]

Grand Concert Promenade

[illegible]

VOYEZ LE PLAN!
PLAN EXTRAORDINAIRE!
20,000 BILLETS A $50.

[illegible]

Remarquez et souvenez-vous
Qu'un grand tirage en or,
Du 25 décembre 1875,
TOUS LES BILLETS
Vendus pour des greenbacks
TOUS LES LOTS
Payés en Or.

On demande des agents pour tous les Etats, tous les comtés, toutes les villes et tous les villages de l'Union.

On exigera d'excellentes recommandations

[illegible]

Compagnie de Loterie de la Louisiane

CHAS. T. HOWARD, Président.

[illegible]

Taxes de 1875.

Département des Finances.

LICENSES,
TAXES DE VILLE.

Taxe de Scolastique.

CIGARES, CIGARES
Faits par Millions,
No 73, RUE DE CHARTRES.

[illegible]

F. HAEHNEL.

J. P. SARRAZIN,

Grande fabrique de tabac du Sud, à la vapeur.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, LNE.

Ver. MAIGNAN,

NEGOCIANT - COMMISSIONNAIRE,

SEUL AGENT POUR LA VENTE DU GRAND VIN DU

CHATEAU PAPE CLEMENT,

[illegible]

23 et 25 - - Rue Bienville - - 23 et 25
NOUVELLE-ORLEANS.

A. ROCHEREAU & CO.,

Sole Agents for the sale of KRUG & CO'S Champagne

COMMISSION MERCHANTS,

WINES, BRANDIES, SARDINES, &c.

New York. New Orleans.

VOICI LE MOMENT!

VETEMENTS

à des prix encore réduits.

Le plus vaste stock d'articles finis et de modes les plus récentes offert aux chiffres réduits suivants,

CHEZ

LEON GODCHAUX,

[illegible]

Pharmacie E. Deléry,

[illegible]

Propriétés à vendre et à louer.

Machine à vapeur à vendre.

A vendre.

A LOUER.

A louer.

Banque des Citoyens de la Louisiane.

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

P. MALLARD,

56 - - Rue Royale - - 56

[illegible]

Avis important aux Planteurs et autres!

[illegible]

THEOPHILE DUBOIS,

Courtier en Marchandises.

[illegible]

C. W. DUNBAR & SONS,

Spécialité de

SIROPS

DE FRUITS.

CONSERVES,

[illegible]

Bird's Eye and Plantation

MEUBLES.

MONTGOMERY,

Marchands de Meubles.

[illegible]

MEUBLES.

[illegible]

SHABOOTS! SHABOOTS!